



EXTRAIT DU PROCES-VERBAL DES DELIBERATIONS  
DU COMITE SYNDICAL  
DU SYNDICAT MIXTE DE PROMOTION DE L'ACTIVITE TRANSMANCHE

---

SEANCE DU 12 JANVIER 2022

PRE-CONVOCATION EN DATE DU 7 DECEMBRE 2021  
CONVOCATION EN DATE DU 23 DECEMBRE 2021

---

DELIBERATION N°2022/CS/01/01

**MODIFICATION DU REGLEMENT INTERIEUR**

Le Comité Syndical du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche  
Vu l'arrêté Préfectoral du 19 octobre 2000 et 27 décembre 2018 ;  
Vu les articles L 5721-1 et suivants du Code Général des Collectivités Territoriales (CGCT)

Les propositions du Président entendues  
Après avoir constaté la présence du quorum légal de ses membres

Vu les statuts du Syndicat Mixte de Promotion de l'Activité Transmanche (SMPAT) du 27 décembre 2018 ;

Vu le projet de nouveau règlement intérieur ci-annexé ;

Considérant les modifications statutaires relatives à l'objet du SMPAT, à la composition du Comité Syndical et du Bureau ;

Considérant les ajustements à opérer pour permettre une plus large représentation de la filière touristique au sein de la Commission Consultative des Services Publics Locaux;

Considérant les ajustements à opérer pour actualiser les usages concernant les modalités de vote, le recours à la vidéo conférence et aux convocations numériques ;

Considérant l'intérêt d'adapter le règlement intérieur du SMPAT ci-annexé.

Décide, après en avoir délibéré, à l'unanimité :

- D'adopter le règlement intérieur du SMPAT joint en annexe ;
- D'autoriser le Président à signer tous les actes nécessaires à l'exécution de cette décision.

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

076-257604579-20220112-2022CS0101-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 13/01/2022  
Affichage : 13/01/2021

Pour l'autorité compétente par délégation

Le Président,